

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

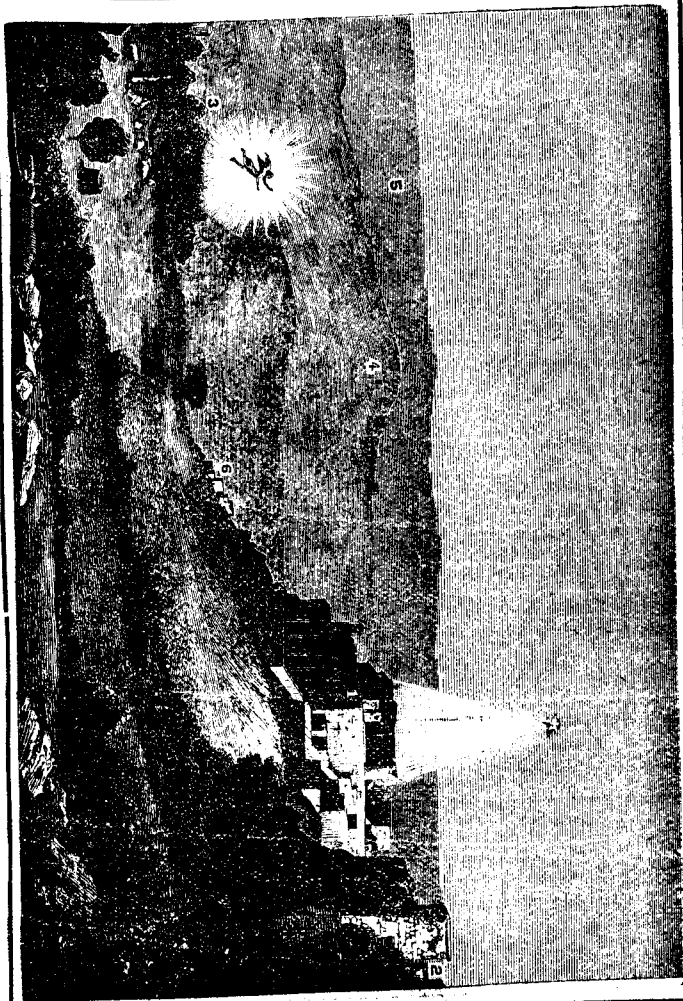
Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



RETHELEEM

LÉGENDE

1. Basilique de la Nativité. L'étoile mystérieuse l'inonde tout entière de ses rayons lumineux. La Basilique est située à l'extrémité orientale de Bethléem, en dehors de l'enceinte de l'ancienne ville, sur le versant septentrional de la montagne qui lui sert d'assiette. A l'extérieur, elle est entourée de plusieurs constructions qui en dissimulent la forme et la cachent aux regards. C'est d'un côté, le couvent Franciscain, soutenu par de hautes terrasses qui dominent une vallée profonde : de l'autre côté, ce sont les couvents Grec et Arménien qui masquent la vue de la Basilique, excepté la toiture, dont le pignon aigu se fait voir de toutes parts (Guide Indicateur).

Au troisième Mystère du T. S. Rosaire, nous donnerons la description très-détaillée de ce Monument unique au monde, par le merveilleux de sa conservation et les souvenirs qui se rattachent à son histoire.

2. La ville de Bethléem, dont la gravure ne laisse voir que les premières constructions, avoisinant la vénérable Basilique.

3. La Grotte des Pasteurs, que nous visiteron dans notre description générale.

4-5. Les montagnes qui s'étendent entre Bethléem et la Mer Morte.

6. Village de Beit-Sahour, que nous verrons, en allant au Champ-de-Booz.

PRIÈRE, LA NUIT DE NOËL.

O Dieu qui avez rendu cette sainte nuit éclatante par la naissance de Celui qui est la vraie lumière : faites, nous vous en supplions, qu'après avoir connu et honoré sur la terre ce mystère ineffable de votre Verbe incarné, nous participions dans le ciel aux joies pures qu'il communique à ses élus. Lui qui étant Dieu vit et règne.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

DOUZIÈME NUMÉRO.—DECEMBRE 1892.

I

La Vierge Marie Reine du T.-S. Rosaire

*Son Immaculée Conception.—Définition
Dogmatique.*

C'est pourquoi, Nous qui, avec une joie extraordinaire de notre âme, connaissions tous ces témoignages et qui les méditions avec soin, nous fûmes à peine, par un dessein caché de la divine Providence, bien qu'indigne, élevé sur le Siège insigne de Pierre, nous eûmes à peine pris en main les rênes de toute l'Eglise, qu'obéissant à la vénération, à la piété, à l'amour que nous avons toujours eus pour la Vierge Marie, Mère de Dieu, nous n'avons rien eu plus à cœur que tout ce qui pouvait augmenter l'honneur de la très-heureuse Vierge Marie, et faire briller ses prérogatives d'un plus vif éclat. Mais voulant apporter en cela une pleine maturité, Nous avons établi une Congrégation spéciale de nos véritables Frères, Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, illustres par leur piété, leur sagesse et leur science dans les choses sacrées, et nous avons en même temps choisi, tant

dans le clergé séculier que régulier, les hommes les plus versés dans la science de la théologie, afin qu'ils approfondissent avec grand soin tout ce qui regarde l'Immaculée Conception de la Vierge Marie et qu'ils nous fissent part de leurs sentiments. Bien que déjà les demandes que nous avons reçues pour hâter la définition de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie nous eussent fait connaître le sentiment de la plupart des évêques, cependant, le 2 février 1849, des lettres de Gaëte furent envoyées par nous à nos vénérables Frères les évêques de tout l'univers catholique, afin qu'après des prières adressées à Dieu, ils nous fissent savoir par écrit quelle était la piété et la dévotion de leurs ouailles envers la Conception Immaculée de Marie et surtout ce qu'eux-mêmes ils pensaient et désiraient touchant la Définition projetée, afin que nous pussions préférer notre jugement suprême avec toute la solennité possible.

Nous éprouvâmes une bien grande consolation en recevant les réponses de Nos vénérables Frères. Car ce fut avec un bonheur, une joie, un empressement inexprimable qu'en nous répondant, ils confirmèrent non-seulement de nouveau leur propre piété et celle de leur Troupeau pour la Conception Immaculée de la bienheureuse Vierge Marie, mais ils nous demandèrent encore, comme de commun accord, de définir, par notre autorité et un jugement suprême, l'Immaculée Conception de cette bienheureuse Vierge. Notre joie ne fut pas moins grande lorsque nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine faisant partie de la dite congrégation, et les théolo-

giens consultants choisis, après un mûr examen, nous demandèrent avec le même zèle et le même empressement, cette définition de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

Ensuite, marchant sur les traces de nos illustres Prédécesseurs et désirant agir selon les règles et les formes voulues, nous avons convoqué et tenu un Consistoire, dans lequel nous avons parlé à nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, et nous les avons entendus, avec une grande consolation, nous exprimer le vœu de nous voir émettre une Définition Dogmatique touchant la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

C'est pourquoi nous confiant dans le Seigneur et croyant que le moment opportun est venu pour définir l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, qui est rendue admirablement claire et manifeste par la parole divine, par une vénérable tradition, par le sentiment constant de l'Eglise, par l'accord unanime des Evêques et des Fidèles du monde catholique, ainsi que les actes insignes et les Constitutions de nos Prédécesseurs; après avoir soigneusement examiné toutes choses, après avoir répandu devant Dieu des prières ferventes et assidues, nous avons jugé que nous ne devons plus hésiter à sanctionner et à définir par notre suprême jugement l'Immaculée Conception de la Vierge, et en même temps pour honorer en elle de plus en plus son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque c'est au Fils que retournent l'honneur et la gloire qu'on rend à la Mère.

Ainsi, après n'avoir pas cessé d'offrir dans l'humilité et le jeûne nos prières particulières et les prières publiques de l'Eglise à Dieu le Père par l'intermédiaire de son Fils, pour qu'il daignât diriger et confirmer notre esprit par la vertu de l'Esprit-Saint, après avoir imploré la protection de toute la Cour céleste, invoqué avec gémissement l'assistance de l'Esprit Consolateur et persuadé qu'il nous inspirait dans ce sens, pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour la gloire et l'ornement de la Vierge, Mère de Dieu, pour l'exaltation de la Foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des saints Apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine qui enseigne que la Bienheureuse Vierge Marie fut, dans le premier moment de sa Conception, par une grâce et un privilège singulier du Dieu tout-puissant, et en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu, et qu'en conséquence, elle doit être crue fermement et constamment par tous les Fidèles. C'est pourquoi, si quelques-uns, ce qu'à Dieu ne plaise, avaient la présomption de penser dans leur cœur autrement que nous avons défini, que ceux-là apprennent et sachent bien qu'ils sont condamnés par leur propre jugement ; qu'ils ont fait naufrage dans la Foi et qu'ils n'appartiennent plus à l'unité de l'Eglise, et de plus, qu'ils attirent, par le fait, sur eux les peines portées par le droit, s'ils osent man-

fester leur sentiment intérieur, par parole, écrit, ou tel autre signe extérieur que ce soit.

Notre bouche est remplie de joie et notre langue d'allégresse : nous rendons et nous rendrons toujours de très-humbles et de très-grandes actions de grâce à Jésus-Christ, Notre-Seigneur, de ce que, par un bienfait insigne, sans mérite de notre part, il nous a accordé d'offrir et de décerner cet honneur, cette gloire et cette louange à sa très-sainte Mère. Nous avons la plus ferme espérance, la confiance la plus entière, que la bienheureuse Vierge, elle qui, toute belle et immaculée, a écrasé la tête venimeuse du cruel serpent, et apporté le salut au monde, elle qui est la louange des prophètes et des apôtres, l'honneur des Martyrs la joie et la couronne de tous les saints, le refuge le plus assuré, et le secours le plus fidèle de tous ceux qui sont dans le danger, la médiatrice et l'avocate la plus puissante de l'univers entier auprès de son Fils unique, elle qui, ornement et honneur le plus éclatant et rempart le plus solide de l'Eglise, a toujours anéanti toutes les hérésies, a arraché les nations aux calamités les plus grandes et les plus diverses, et nous a délivrés nous-même de tant de périls menaçants, voudra bien procurer, par son très-puissant patronage, que toutes les difficultés étant aplanies, toutes les erreurs vaincues, notre sainte mère l'Eglise catholique prospère et fleurisse de plus en plus chaque jour, chez tous les peuples et dans tous les lieux ; qu'elle règne d'un océan à l'autre jusqu'aux dernières limites du monde, et jouisse d'une paix entière, d'une tranquillité et d'une liberté parfaites ; que les coupables obtiennent pardon ;

les malades, guérison, les faibles, courage; les affligés, consolation; ceux qui sont en danger, secours; et que tous ceux qui sont dans l'erreur, après avoir dissipé les ténèbres de leur esprit, reprennent le sentier de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait plus qu'un Troupeau et qu'un Pasteur.

Que les paroles que Nous pronouçons soient entendues de tous nos chers Fils de l'Eglise catholique, et qu'avec un zèle de piété, de religion et d'amour toujours plus ardent, ils continuent à honorer, à invoquer, à supplier la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, cor, ue sans la tache originelle, et que dans tous leurs périls, angoisses et nécessités, dans toutes leurs incertitudes et leurs craintes, ils aient recours avec une entière confiance à cette très-louce Mère de miséricorde et de grâce. Car il n'y a rien à craindre, il n'y a pas à désespérer sous la conduite, sous les auspices, sous la protection, sous le patronage de Celle qui, ayant pour nous un cœur de mère, et prenant en main l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude sur tout le genre humain, et qui établie par le Seigneur Reine du Ciel et de la terre, élevée au-dessus de tous les chœurs des Anges, de tous les rangs des saints, assise à la droite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, obtient infailliblement ce qu'elle demande par ses prières maternelles, trouve ce qu'elle cherche, et dont l'attente ne peut être frustrée.

Enfin pour porter notre définition de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie à la connaissance de l'Eglise universelle, nous avons voulu donner ces Lettres Apostoliques pour en perpétuer la

mémoire. Nous ordonnons donc que les copies manuscrites ou même les exemplaires imprimés qui en seront faits et qui seront revêtus de la signature de quelque notaire public et munis du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, fassent foi pour tous, comme si les présentes lettres elles-mêmes leur étaient exhibées ou produites.

Que personne n'ait la présomption de porter atteinte à ce texte de notre déclaration, décision et définition, que personne n'ait la témérité de s'y opposer et de le contredire. Si quelqu'un se rendait coupable d'un tel attentat, qu'il sache qu'il encourra le courroux du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres, Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1854, le 6 des Ides de Décembre, de notre Pontificat l'au neuvième.

PIE IX, PAPE.

FIN

—Nous allons, à la suite de cette inimitable Bulle qui proclame le Dogme de l'Immaculée Conception, reproduire la nouvelle Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII, dans laquelle l'auguste Pontife épanche son cœur débordant d'amour envers la douce Reine du Ciel, N. D. du T.-S. Rosaire !

II

Les Sanctuaires du T. S. Rosaire

Nazareth.

Au mois dernier nous avons rappelé, comme simple souvenir, à nos pieux Lecteurs, les tribulations, les avanies, les persécutions de tout genre que les Enfants

de saint François ont eu à endurer, en Palestine, durant six longs siècles pour conserver à l'Eglise catholique, dans la limite du possible, ses plus augustes Sanctuaires.

Pour donner une idée de cette longue série de souffrances, en terminant, avec la fin de l'année, la description du Sanctuaire de Nazareth, le premier du T.-S. Rosaire, nous transcrivons ici quelques notes chronologiques, concernant l'histoire de ce Sanctuaire.

En 1219, saint François, nous l'avons déjà dit, visita les Saints-Lieux ; il laissa de ses Religieux à Bethléem, à Jérusalem et à *Nazareth*. De là il se rendit à Antioche, par vénération, pour ce premier Siège de saint Pierre : il y convertit beaucoup de Maures, y fonda un couvent, et reçut dans son Ordre tous les Religieux du monastère des Bénédictins de la Montagne Noire. En 1263, les Sarrazins détruisent le couvent de Bethléem. Les Mamelouks et leur Sultan Bibars ben-Dokdar auquel les Croisés demandent en vain la paix pillent et brûlent Bethléem, *Nazareth* et Arsouf où plusieurs Franciscains sont mis à mort. En 1266, à Saphet, pour avoir exhorté à supporter les tourments sans faiblir ni se faire musulmans, les 600 prisonniers que Bibars y avait faits, les Franciscains Jacques du Puy et Jérémie de Lecce furent écorchés vifs, puis flagellés et enfin mis à mort.

En 1268, le cruel Bibars revint d'Egypte, saccagea Jaffa, ravagea la Syrie et détruisit nos couvents de la Montagne Noire, d'Antioche et de Tripoli, et en massacra *tous les Religieux*.

En 1291, année de lugubre mémoire, les Musulmans s'emparent de Saint-Jean d'Arc, détruisent notre couvent, massacrent *cinquante-deux Franciscains* et *soixante-quatorze Religieuses* de Sainte-Claire. Tout le clergé latin et ce qui reste de Croisés abandonne la Palestine, et les Franciscains survivants restent seuls au milieu de la dévastation générale, du sang et des ruines ! Dès 1295, les Enfants de saint François dans leur abandon absolu, mais avec l'aide de la Providence, parviennent à bâtir un Oratoire sur l'emplacement de la sainte *Maison* de Nazareth—(transportée, 4 ans auparavant, au-delà des mers, par le ministère des Anges.) Dans les autres missions de la Terre-Sainte, les Franciscains continuent à marcher au martyre.

En 1363, les Musulmans chassent les Religieux de Nazareth.

En 1365, une Croisade formée par Pierre de Lusignan et le Grand-Maitre de Rhodes met à sac Alexandrie et se retire, chargée de butin. Les Turcs s'en vengent sur les pauvres chrétiens et surtout sur les Religieux Franciscains d'Egypte et de Palestine. Toute la communauté du Mont-Sion est arrêtée par le Soudan et gardée en prison, durant trois ans. Onze Religieux ont la tête tranchée en 1368, et le douzième est martyrisé un an après en 1369.

En 1468, les Franciscains recouvrent le Sanctuaire de *Nazareth*, qu'ils n'avaient pu reprendre depuis 1363, bien que revenus en cette pauvre localité dès 1370. Et que firent, durant cette époque qui dura plus de *cent* ans, les gardiens des Sanctuaires ? Ils

endurèrent toutes sortes de tribulations pour rester fidèles au mandat que leur avait confié notre Mère la sainte Eglise !

L'auguste Sanctuaire de *Nazareth* ainsi reconquis en 1468, les Franciscains en conserveront-ils désormais la possession sûre et l'entretien paisible ?

En 1541, à la suite d'une guerre civile entre les habitants de *Nazareth*, l'un des partis pénétra dans notre couvent, et en *massacra tous les Religieux*, sauf deux ou trois qui échappèrent à la fureur des assassins, en fuyant dans les montagnes ! Et pendant *quatre-cinquante ans*, il leur sera impossible de recouvrer ni leur Couvent ni l'auguste Sanctuaire.

En 1620, le Révérendissime Père Thomas de Novare, alors *Custode*, c'est-à-dire Supérieur général des Lieux Saints, obtint du célèbre Emir Druse Fakhred-dyn (qui mourut plus tard, converti par un de nos Pères), la permission de relever notre Couvent de *Nazareth* et les ruines de l'auguste Sanctuaire.

En 1688, les Franciscains sont forcés de nouveau d'abandonner, pour quelque temps, le couvent et le Sanctuaire.

En 1705, ils quittent encore une fois *Nazareth*, d'où ils sont obligés de s'enfuir pour échapper à la mort. Les années 1770 à 1773, furent une époque de spéciale calamité. La guerre, la famine et la peste éprouvent tour à tour les Franciscains et les pauvres Missions de la Palestine. Aly-bey avait envoyé d'Égypte, une armée, en 1770, pour guerroyer en Palestine. Il y vint lui-même en personne, en 1772; il est forcé de battre en retraite, en 1773, et il meurt,

massacré. Jezzar, un des chefs de bandes qui avait mené la campagne durant la guerre, entre à Jérusalem, vainqueur, impose aux Franciscains une énorme contribution de guerre et ordonne que l'on jette vivant trois chrétiens dans les fondations des murailles de la ville qu'il fait relever en certains endroits. Ce Jezzar devient gouverneur d'Acre (non loin de *Nazareth*) et ses cruautés contre les Franciscains et les catholiques dépassent celles de Néron et de Domitien. Daher, le vrai gouverneur de Saint-Jean d'Acre se révolte, et on envoie contre lui un général égyptien dont la fureur se borne à s'acharner contre les seuls Chrétiens. Il en tue deux mille à Jaffa, avec deux Franciscains restés là pour assister les catholiques. Il envoie un détachement de troupes à *Nazareth* réquisitionner le pays, détruire le *Sanctuaire* et massacrer tous les Religieux : mais il meurt subitement dans d'horribles souffrances, criant qu'il voit "deux personnages (invisibles pour les assistants) qui le tuent à cause du mal qu'il a fait aux Chrétiens.

Les troupes repartent pour l'Égypte ainsi que celles qui sont allées à *Nazareth* où "une grande Dame leur était apparue et leur avait *commandé* de ne pas faire de mal aux Franciscains, ni aux Sanctuaires."

De nouvelles tribulations se préparaient et ne se firent pas longtemps attendre. On annonce l'arrivée du général Bonaparte en Orient : ce fut une véritable calamité pour la Mission de Terre-Sainte. Car, à peine le général a-t-il posé son pied sur la terre d'Égypte, qu'immédiatement trente soldats, de la garnison Turque sont mis de garde au couvent et à l'église

paroissiale des Franciscains de Jérusalem. En même temps une émeute éclate contre les Chrétiens, dans la Ville-Sainte. Le Père Procureur de la Mission et un autre Religieux sont jetés en prison. La populace envahit le monastère et s'y livre au pillage. Les Religieux essaient de fuir : ils sont arrêtés et enfermés au T.-S Sépulture, *pour y être brûlés vifs*, si Bonaparte avance sur Jérusalem ! Quand il arrive à Jaffa (premier port de Terre-Sainte), tous les Chrétiens de Jérusalem sont aussi arrêtés, comme les Franciscains, et restent avec eux, renfermés durant *soixante-quinze* jours dans l'intérieur de la Basilique. Un ordre de la Sublime Porte fait sortir les Schismatiques grecs et Arméniens ; mais les Franciscains avec les Catholiques n'obtiennent leur délivrance que moyennant une rançon de *dix à douze mille* piastres ! et cela à la veille où ils manqueront de pain, eux et leurs pauvres. La peste se déclare à Jaffa. Tous les Franciscains meurent, sauf le Procureur. La résidence de Ramleh (proche de Jaffa) est envahie deux fois, saccagée, livrée au pillage : un des Religieux qui veut garder sa demeure, y trouve la mort. A *Nazareth*, les Franciscains ne doivent aussi leur salut qu'à la fuite. A Saint-Jean d'Acre où il n'y avait aucun prétexte de les maltraiter, le cruel Jezzar, encore gouverneur, après les avoir pressurés, après avoir pillé leur pauvre demeure, *fait renverser leur église*, parce qu'elle gênait la vue de sa luxueuse demeure ! Le Lecteur devinera aisément, par ces tribulations partielles quel a été le sort général de toute la Mission, durant ces six longs siècles, et quel mérite ces héroïques gardiens

des Saints Lieux ont acquis et devant Dieu et devant les hommes.

Leur histoire rappelle assez celle de ces hommes qui avaient vécu autrefois dans cette même Terre de Promission, hommes illustres par leur Foi et dont l'Esprit Saint par la bouche de saint Paul fait l'inimitable éloge, disant : ".....La Foi est le fondement des choses que l'on doit espérer ; et sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu. Or, c'est par la Foi que les anciens Pères ont reçu un témoignage si avantageux dans l'Écriture. Et le grand Apôtre, ayant rappelé en détail, aux Hébreux, les étonnants prodiges opérés par la Foi des anciens Patriarches, ajoute : "que dirai-je davantage ? Le temps me manquera, si je veux parler encore de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel et des prophètes, qui par la Foi ont conquis les royaumes, ont accompli les devoirs de la justice, ont reçu l'effet des promesses.... Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection. Les autres ont souffert les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés en toute manière, ils sont morts par le tranchant de l'épée : ils étaient errants, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, étant abandonnés, persécutés, pleins d'angoisses. Ceux dont le monde n'était pas digne erraient dans les déserts et dans les montagnes, et se retiraient dans les antres et dans les cavernes de la terre....."

FIN

III

*Reliques Insignes**La sainte Robe de Trèves*

La sainte Robe était demeurée longtemps dans le duché de Nassau, durant ces dernières années de troubles et d'incertitude, et à ce titre le duc Frédéric Guillaume la réclamait pour sa maison ducale. De son côté le roi de Bavière prétendait aussi à la possession du *saint Vêtement*, parce que Bamberg où elle avait été déposée lui avait été donnée à titre de compensation. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux prétendants ne purent l'obtenir. Napoléon se mêla lui-même de cette affaire, et il favorisa le nouvel évêque de Trèves qui obtint enfin que la *vénérable Relique* revînt dans sa vieille cathédrale. Voici l'état dans lequel se trouvait alors la *Sainte Robe* :

Description de la sainte Robe en 1810.—La boîte extérieure était fermée par deux serrures, dont l'une fut ouverte avec la clef de l'Électeur, et dont l'autre fut limée. Quant on eut ouvert la première boîte, on en trouva une seconde couverte en cuir et fermée avec trois serrures. Deux furent ouvertes avec des clefs : la troisième fut encore limée. Cette seconde caisse ouverte, on en vit une troisième tout enveloppée de coton : on enleva le coton et on vit que la caisse était couverte de toile : et le tout étant enlevé, la troisième caisse parut à découvert, entourée d'un cordon rouge sur lequel étaient apposés vingt-cinq sceaux entièrement intacts comme le portait le dernier procès-verbal. Il y avait deux serrures à cette

troisième caisse : l'une fut ouverte avec des clefs, l'autre à l'aide d'une lime. On coupa le cordon rouge et on enleva le couvercle de la caisse : on y trouva une couche de coton fin et très propre, par-dessous se trouvaient trois pièces de taffetas en soie bleue, rouge et blanche, la dernière était devenue un peu grise-jaunâtre. Enfin parut la *sainte Robe* repliée plusieurs fois sur elle-même dans sa largeur et étendue dans toute sa longueur. On l'enleva avec le taffetas blanc, on la plaça sur l'autel de la chapelle, on l'étendit et on la considéra de près. Sur le devant elle parut comme *feuilletée*, et on remarqua que précédemment, pour mieux conserver le *saint Vêtement*, on y avait appliqué une étoffe très fine qui s'était détachée par l'effet du temps et s'en allait en petits feuillets. Beaucoup de ces petits feuillets tombèrent et furent ramassés par les assistants. On les a souvent appelés parcelles de la *sainte Robe* ; mais ils n'en font pas partie. *Pas la plus petite parcelle de la SAINTE ROBE n'a été séparée.* La haute antiquité du vêtement est évidente.

Agritius, dans le poëme où il chante la *sainte Robe* dit : " On n'y voit aucune marque de couture : tout le vêtement est d'un seul tissu, d'un bout à l'autre comme le dit la sainte Ecriture. Les manches sont larges et n'ont pas de plis. Aucun homme de l'art ne peut distinguer le mode de tissage. Il est difficile d'en déterminer la couleur ; elle paraît tantôt rouge pourpre, tantôt d'un beau bleu, tantôt orange comme le pollen du lis. Comme je l'ai éprouvé moi-même le spectateur éprouve un sentiment étrange. D'abord

il jette ses yeux sur la *Robe* dans un transport d'amour puis il les détourne par respect : on jurerait qu'une puissance divine y réside. Et l'on croirait y voir ça et là des taches de sang.

Le P. Brower, le grand annaliste de Trèves, en parlant de la manière dont est formé le tissu, dit aussi : " Le fil en est si fin et si fortement uni, que l'œil ne peut voir si le vêtement est tissé ou travaillé à l'aiguille. Sur les bords inférieurs on voit quelques raies jaunes ressemblant à des lettres, mais tellement usée par le temps que l'on ne peut plus les reconnaître. La couleur est rougeâtre, et à la lumière du soleil, elle ressemble à du cinabre non préparé. "

Mesures de la Sainte Robe.—Dans ses annotations sur Brower, Masenius a déterminé la forme et la dimension de la *Sainte Robe* : " la *Sainte Robe* a des manches larges : les manches ont 0m, 48 (1 pied, 7 pouces) de long, sur 0m, 324 (1 pied et un $\frac{1}{2}$ pouce) de large. La largeur du vêtement prise dans le haut, en y comprenant les manches est de 1m 63 (5 pieds, 6 pouces). Sous les manches, par-dessus la poitrine 0m 73 (2 pieds, 6 pouces). En bas la largeur est de 1m 16 (3 pieds, 10 pouces).

La longueur totale est de 1m 78 (5 pieds, 10 pouces). Le procès-Verbal de 1810 est sensiblement d'accord avec ces anciennes mesures. " J'ai mesuré la *Robe* dit M. Cordel, vicaire-général de Mgr Mannay ; sur le haut y compris les manches, elle a de largeur 1m 76 ; sur le bas 1m 13 ; par derrière, la longueur est de 1m 624 ; par devant 1m 54, sur le haut, entre les épaules, se trouve une ouverture pour passer la tête,

1777

Le dedans est plus brun que le dehors : en quelques endroits elle est blanchâtre : ailleurs elle approche du gris. Après l'exposition, on examina de nouveau la *Robe* ; on la regarda alors de plus près : on n'y vit aucune couture ; mais la partie de derrière avait été recouverte d'une gaze, qui s'était détachée en plusieurs endroits et pendait en filaments. La partie de devant était couverte de damas dont la couleur était presque entièrement effacée, et divers fragments restaient encore attachés à la *Robe*. A la manche droite est une déchirure qui paraît avoir été faite violemment, car l'étoffe à cet endroit paraît solide et comme neuf. Les fils sont si fins qu'on les distingue difficilement à l'œil nu : la matière paraît être des filaments d'orties.

L'exposition mentionnée plus haut eut lieu du 9 au 27 septembre (1810) avec beaucoup de pompe et de décorations. La *Sainte Robe* fut exposée derrière une monture en verre, à l'entrée de la chambre du trésor. Les fidèles y venaient par l'escalier de marbre, montant à gauche et descendant à droite. Il en venait de 20 à 30,000 par jour. Tout se passa dans le plus grand ordre. Le lundi 1er Octobre la *Sainte Robe* fut retirée et déposée sous la table du maître-autel.

Trèves et Argenteuil. — Il semble démontré par tout ce qui précède que Trèves possède la longue *Robe* de dessus tissé *en lin fin*, ornée de dessins, etc ; et Argenteuil la *Tunique* plus courte, grossièrement tissée d'un seul fil en poil de chameau. Toutes deux furent portées par Notre-Seigneur. La seconde seule était sur lui lorsqu'il monta au Calvaire.

FIN

IV

*La Reine du T. S. Rosaire Mère des âmes
du Purgatoire* (1)

A cette touchante requête, la douce Reine du Ciel jeta sur la suppliante un regard plein d'amour. "L'homme pour lequel tu me pries, lui répondit. — Elle, est condamnée pour de longues années à de dures souffrances, à cause de ses nombreux et graves péchés. Mais comme il a observé durant sa vie deux pratiques qui me sont agréables, la charité envers les pauvres malheureux et un sincère dévouement pour le Culte de mes Autels, je veux user de condescendance à son égard."

Les Esprits Bienheureux qui étaient présents intercédèrent à leur tour. La sainte Vierge ordonna alors qu'on amenât Jean Patrizzi au milieu de l'assemblée. Il parut le visage pâle, défiguré, chargé de chaînes qui lui déchiraient tous les membres. La Mère de Miséricorde ordonna qu'il fût immédiatement délié de ses chaînes et mis en liberté. Son âme joyeuse se joignit à la troupe céleste et la vision disparut. Le vertueux prêtre qui avait joui de cette vision, ne cessa plus, à partir de ce moment, de prêcher partout la miséricorde de Marie pour les âmes du Purgatoire, surtout pour celles qui durant leur vie avaient été charitables pour les pauvres et dévouées à son Culte.

(1) Voir le numéro de novembre.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.